

LA MÊME LOI POUR TOUTES ET TOUS

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 13 OCTOBRE 2021

Le 6 octobre dernier, Mgr Eric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des évêques de France, a affirmé au micro de la radio France Info que le secret de la confession dépassait les lois de la République. Cette prise de position est intervenue après la publication du rapport « Sauvé » qui chiffre à 330 000 les agressions sexuelles commises au sein de l'Eglise catholique de France depuis 1950. L'Eglise catholique dévoile ainsi l'ampleur de ce fléau en son sein.

Indépendamment du débat juridique sur la responsabilité pénale des prêtres qui n'auraient pas dénoncés des crimes et délits commis sur des mineurs, ces propos révèlent deux problèmes fondamentaux.

D'abord, celui des violences sexuelles systémiques, quelle que soit l'institution qui les produit, dès lors que des auteurs d'infractions sexuelles sont structurellement protégés et que l'absence de prise de conscience par l'institution de ces violences empêche de prendre les mesures de prévention plus que nécessaires visant à les éviter.

Ensuite, la réponse du ministère de l'Intérieur à la suite de ces propos interroge tout autant. La passivité de l'Etat face à la révélation de ces centaines de milliers de crimes et de délits impunis avec autant de victimes, comme sa mansuétude face à l'attitude des plus hauts représentants de l'Eglise catholique de défiance flagrante aux lois de la République, sont des plus inquiétantes. C'est d'autant plus préoccupant au vu des décisions particulièrement sévères et définitives à l'égard de paroles ou d'attitudes de dignitaires ou d'institutions relevant du culte musulman.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) rappelle que les cultes sont et doivent être traités de la même manière par l'Etat dans le strict respect des lois de la République. Le gouvernement se doit d'y veiller sans exclusive ni complaisance.

La LDH demande à l'Etat de s'engager fermement contre les violences sexuelles et abus sur mineurs systémiques qui doivent constituer un sujet de mobilisation majeure de toutes les institutions.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

